

L'ACADÉMIQUE

DE LA RÉFORME ROBILLARD AU PLAN LEGAULT...



En 1993, la ministre Robillard annonçait ce qui allait représenter plus tard la pierre angulaire des mesures prises dans l'ensemble du réseau jusqu'à aujourd'hui. Parce qu'elle commandait une formule d'enseignement axée sur la transmission d'un savoir utilisable (approche par compétences) et qu'elle implantait un mode de gestion qui allait permettre une décentralisation marquée des pouvoirs vers les cégeps, la Réforme Robillard détermina avec soin ce qu'allait devenir l'École de demain. Le démantèlement progressif du réseau public d'éducation auquel on assiste de 1993 à 1999 aura permis l'établissement des conditions favorables au contrôle qu'exercera l'État sur l'autonomie illusoire des cégeps à partir de 1999. C'est en regard des prolongements et des suppléments que connut cette réforme que nous en arrivons à comprendre les motifs et les objectifs qu'elle soutient



1990 - 1994

DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉDUCATION

DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS ET PRIVATISATION

Après l'annonce de ladite Réforme, et en commun accord avec notre interprétation des politiques néolibérales favorisées par les gouvernements occidentaux depuis le début des années 1980, plusieurs croyaient que l'État visait à se désengager de ses responsabilités sociales pour mettre à profit la présence du secteur privé. Jusqu'en 1999, les mesures imposées au réseau collégial nous montrent que la décentralisation est accompagnée d'une série de compressions budgétaires qui allait favoriser le partenariat avec l'entreprise privée. Comme le financement public diminue drastiquement, les cégeps doivent partir en quête de financements palliatifs (fondation, publicité, contrat d'exclusivité, hausse des frais de scolarité...) C'est sous cette impulsion que le projet d'habilitation vit le jour. L'objectif étant de rendre compétitif notre Réseau à l'échelle mondiale, les cégeps devaient redéfinir leur fonctionnement afin d'assurer leur propre promotion. Les demandes du marché, nouveau fer de lance en matière de gestion de l'activité humaine, devinrent la référence à laquelle l'école devait se prêter. Les nouveaux pouvoirs (en matière de gestions pédagogiques et administratives) dont bénéficiaient maintenant les institutions collégiales locales et leurs sources exclusives de financement allaient exacerber la distinction entre les cégeps. On sonnait ainsi le glas du réseau public d'éducation. Peu à peu, les cégeps allaient être appelés à s'administrer de manière à rentabiliser l'exercice de leur institution plutôt qu'à favoriser sa démocratisation.

DÉRÈGLEMENTATION

Règles et prescriptions disparaissent afin de permettre la collaboration et le partenariat entre l'entreprise privée et l'école ainsi qu'à limiter l'intervention de l'État. Ainsi, les valeurs et intérêts du secteur privé ont l'occasion d'assurer leur présence à même l'élaboration des programmes. Ce sont d'abord les programmes tech-

niques, en 1993, qui s'élaborent localement. Au cours de la même année, on assiste à l'allégement de la réglementation en matière d'allocation des budgets. Une première porte s'ouvre alors pour la privatisation des institutions scolaires. En 1997, sous Marois, la dynamique se prolonge jusqu'à l'élaboration des programmes préuniversitaires. Dans le même ordre d'idées, ce sont les Attestations d'Études Collégiales qui subissent une déréglementation complète. Autant sur le plan de l'élaboration des programmes que sur celui de la sélection des étudiantes et étudiants, la logique vise à dénaturer les objectifs fondamentaux d'une éducation citoyenne ainsi qu'à détourner le réseau de sa mission sociale. Conséquemment, les besoins immédiats du marché sauront être satisfaits par une formation spécialisée pensée par et pour l'entreprise privée. Organisée sous la volonté de libéraliser chacun des domaines de l'activité humaine, la tentative de supprimer l'ensemble des règles publiques du réseau de l'éducation s'orchestra de connivence avec l'entrée en scène de nouveaux indicateurs économiques. Une fois soumise aux lois du marché, l'école devient un chantier de reproduction de l'idéologie dominante.



1996 - 1998

RESSERREMENT DU CONTRÔLE EXERCÉ PAR L'ÉTAT SUR LES CÉGEPS

Dès 1999, le ministre Legault laisse entendre que l'État interviendrait davantage dans le domaine de l'éducation. En imposant les Plans de réussite et de diplomation au collégial et les Contrats de performance à l'université, le ministre Legault s'assurait d'un financement qui serait désormais conditionnel à l'application d'un mode de gestion local axé sur la rentabilité et l'efficacité. En exigeant une réussite à tout prix sans ressources supplémentaires, les institutions scolaires sont dans l'obligation d'entamer une vague de rationalisation sans précédent. Tandis que de nombreux programmes sont en proie à une disparition complète, la mesure risque de favoriser et à sélectionner l'élite, au détriment du plus grand nombre. Pour que les institutions soient mises en position de compétition et qu'elles se prêtent aux dogmes du néo-libéralisme économique, l'obligation de résultats rend possible la comparaison entre les éléments forts et les éléments troubles d'un système.

Il faut bien comprendre que ledit Plan Legault ne s'active pas en rupture avec les initiatives du passé. Alors que ses prédécesseurs réussirent à réunir, en partie, les conditions objectives favorables au développement des potentialités économiques du réseau, ce dernier s'assura que les mesures allaient permettre l'unité complète entre les demandes du marché du travail et les offres des institutions. Afin de maximiser l'exploitation du potentiel humain pour qu'en bénéficie le nouvel ordre mondial, l'école devait travestir ses objectifs éducatifs. La formation d'une travailleuse ou d'un travailleur ne devrait-elle pas être accompagnée d'une éducation fondamentale accordée sans regards pour les demandes spécifiques et immédiates du marché qui prennent l'individu comme un moyen et non comme une fin?



1998- bientôt

Si vous désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter

l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

téléphone : (514) 414-1216

courriel : asse_solidarite@hotmail.com

site web : www.asse-solidarite.qc.ca